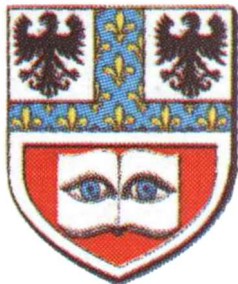


**Commune de  
SCHERLENHEIM**



**Procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Date de convocation du 22 septembre 2020  
Séance du 29 septembre 2020**

Sous la présidence de Marie-Paule LEHMANN, Maire  
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER  
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 8

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Julien BURY,  
Monique DEBUS, Alain LAUGEL, Olivier LAUGEL, Gaëlle LENGENFELDER, Guy  
LUTZ

Absentes excusées : Barbara NUSS, Noémie LAUGEL

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 10 juillet 2020
- 3) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 4) Désignation d'un membre titulaire et suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales
- 5) Convention relative au raccordement d'un unité de production de bio méthane
- 6) Conseil ATVA étude de sécurisation traversée du village
- 7) Travaux d'entretien du cimetière
- 8) Travaux d'entretien de la plateforme d'apport volontaire
- 9) Projet de plantation d'arbres sur un terrain communal
- 10) Divers

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

- Approbation du plan de financement du Hall Sportif de Wickersheim attendant au Groupe Scolaire Intercommunal « La Décapole »

**Accepté à l'unanimité**

**Election du secrétaire : Pierre LENGENFELDER**

**Approbation du PV du 10 juillet - unanimité**

**1/ 5.2 Fonctionnement des assemblées**

**Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**DCM29-2020**

La composition de la commission d'appel d'offres est déterminée par l'article L1411-5 du CGCT qui dispose que :

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée par le Maire ou son représentant, Président, et par trois membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

#### **Le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** Madame **Marie-Paule LEHMANN** comme **Présidente** de la Commission d'Appel d'Offres
- **ELIT** comme délégués titulaires
  - Pierre LENGENFELDER
  - Guy LUTZ
  - Olivier LAUGEL
- **ELIT** comme délégués suppléants
  - Julien BURY
  - Alain LAUGEL
  - Gaëlle LENGENFELDER

Adopté à l'unanimité

---

<b>2/ 5.3 Désignation de représentant Désignation d'un membre titulaire et suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales</b>
--

#### **DCM30-2020**

**VU** le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin du 07 août 2020 relatif à la mise en place des nouvelles commissions de contrôle des listes électorales suite aux dernières élections municipales.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants les commissions sont composées de trois membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département, un délégué de Monsieur le Président du Tribunal de Grande instance de Strasbourg.

La désignation du conseiller municipal est à effectuer dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil prêts à participer aux travaux de la commission. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation (de signature somme de compétence) quel qu'en soit le domaine et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en

matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** M. Guy LUTZ comme membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales
- **DESIGNE** M. Alain LAUGEL comme membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales

Adopté à l'unanimité

---

**3/ 1.4 Autres contrats**

**Convention relative au raccordement d'une unité de production de bio méthane**

**DCM31-2020**

La société SAS HM Biogaz développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Les communes de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN et de SCHERLENHEIM ne disposent toutefois pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

Le réseau de distribution le plus proche est situé sur la commune de HOCHFELDEN, limitrophe de la commune de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN, qui a été concédé à la société GRDF, par un traité de concession signé le 01/03/2017.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz naturel sur les communes de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN et SCHERLENHEIM et en l'absence de consommation sur les territoires de celles-ci, les parties envisagent de raccorder l'unité d'injection de biométhane via la concession de distribution publique de gaz naturel de la commune de HOCHFELDEN, et d'inclure les ouvrages dans le périmètre des biens de la concession, eu égard aux faits que:

- les stipulations de l'article 2 du cahier des charges attaché au Traité de concession de la commune de HOCHFELDEN, permettent que « des accords locaux puissent intervenir à la marge entre les collectivités et les distributeurs concernés, relatifs aux cas de desserte aux frontières de la concession qui justifieraient économiquement l'établissement d'ouvrages en franchissant les limites », et ce sans remettre en cause le périmètre de la concession
- l'article L432-8 8° du code de l'énergie disposent que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « de mettre en œuvre des actions

d'efficacité énergétique et de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau»

- le rattachement des ouvrages de raccordement de l'unité à la concession de HOCHFELDEN ne constitue pas une modification substantielle dudit contrat de concession concédé à GRDF, au sens de l'article 36 du décret n°2016-86,
- le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer, la convention entre la commune de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN, la commune de SCHERLENHEIM, la commune de HOCHFELDEN et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre la commune de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN, la commune de SCHERLENHEIM et la commune de HOCHFELDEN et GRDF relative au raccordement d'une unité de production de biométhane.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante et toutes les pièces y afférent.

Adopté à l'unanimité

---

#### **4/ 5.7 Intercommunalité**

#### **Approbation du plan de financement pour le Hall Sportif attendant au Groupe Scolaire Intercommunal « La Décapole »**

#### **DCM32-2020**

Le Hall sportif projeté à Wickersheim, et annexé au Groupe Scolaire intercommunal « La Décapole », est destiné en priorité aux villages bénéficiaires de cet équipement, à savoir, Bossendorf, Geiswiller-Zoebersdorf, Ingenheim, Issenhausen, Lixhausen, Melsheim, Scherlenheim et Wickersheim-Wilshausen.

Madame le Maire rappelle que les Élus de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'étaient fixés comme règle de faire participer ses Communes membres par fonds de concours si elles bénéficient d'un équipement structurant de territoire.

Lors de la Conférence des Maires, qui s'est tenue le 3 août dernier, un projet de plan de financement a été discuté afin de respecter la législation en vigueur à savoir une contribution maximum de 50 % sur le montant d'investissement Toutes Taxes Comprises toutes subventions déduites.

Le Conseil Communautaire a validé le plan de financement le 27 août 2020. Il est demandé aux Communes de le valider à leur tour et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** le montant total de l'investissement arrêté à 1 538 784 € TTC ;

**Considérant** la réponse ministérielle publiée au Journal Officiel le 7 juin 2005 (question n° 61624) ;

**Et après en avoir délibéré,**

- **VOTE** le plan de financement du Hall sportif annexé au Groupe Scolaire intercommunal La Décapole à Wickersheim comme suit :

<u>Détail dépenses</u>	<u>Montant HT</u>
Maîtrise d'œuvre	100 000
Contrôle Technique	4 800
Coordination SPS	1 800
Étude de sol	5 000
Relevés topographiques	720
Branchement eau	50 000
Branchement ES	20 000
Travaux	1 050 000
Dommages-ouvrage	10 000
Imprévus	40 000
<b>Total HT</b>	<b>1 282 320</b>
<b>TVA</b>	<b>256 464</b>
<b>Total TTC</b>	<b>1 538 784</b>

<u>Détail recettes</u>	<u>Montant</u>
Fonds de Solidarité	300 000
DETR	230 000
Région	100 000
Total	630 000
<b>Total TTC</b>	<b>1 538 784</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>630 000</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>908 784</b>

<b>Participation des Communes</b>	<b>Population</b>	<b>Montant</b>
Bossendorf	407	66 740
Geiswiller Zoebersdorf	414	67 888
Ingenheim	335	54 934
Issenhausen	113	18 530
Lixhausen	381	62 477
Melsheim	597	97 897
Scherlenheim	126	20 662
Wickersheim -Wilshausen	398	65 265
<b>TOTAL</b>	<b>2 771</b>	<b>454 392</b>
<b>CDC Zorn</b>		<b>454 392</b>
<b>Récupération TVA</b>		<b>230 000</b>
<b>CHARGE NETTE CDC Zorn</b>		<b>224 392</b>

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la Commune.
- **PREND ACTE** que la participation finale nette prévisionnelle à la charge de la Commune de Scherlenheim est d'un montant de **20 662€ TTC**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

---

**Signatures**

LEHMANN Marie-Paule	LENGENFELDER Pierre	BURY Julien
DEBUS Monique	LAUGEL Alain	LAUGEL Eric
LAUGEL Noémie <b>ABSENTE</b>	LAUGEL Olivier	LENGENFELDER Gaëlle
LUTZ Guy	NUSS Barbara <b>ABSENTE</b>	